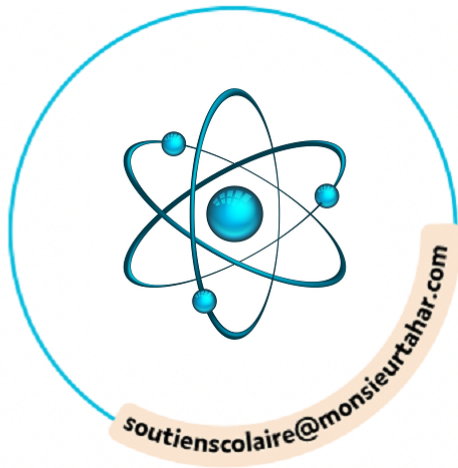


THEME 2

AXE 2



Exercices Bac

Exercice 1

1. Définir les termes suivants :

– ONU : Organisation des nations unies, organisation internationale fondée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale dans le but de défendre la paix.

3.

	Moyens et actions de l'ONU
De 1945 à 1991 : de la fin de la Seconde Guerre mondiale à la fin de la guerre froide	Organisation souvent paralysée après 1953 et le veto systématique des deux Grands
De 1991 aux années 2000 : un monde unipolaire (les États-Unis « hyperpuissance »)	« Renaissance » de l'ONU, dans un monde davantage multilatéraliste (projet de <i>New World Order</i> du Président G. H. Bush 1989-1993)
Depuis la fin des années 2000 : un monde multipolaire	Action de l'ONU importante mais dépassée par des puissances qui veulent s'affranchir de son approbation et remettent en cause sa capacité d'action

- maintien : peut signifier la prévention, le rétablissement ou/et le maintien de la paix stricto sensu (après un état de guerre).
- paix internationale : paix entre les États

2.

- Conditions de création de l'ONU : quelques mois avant la fin de la Seconde Guerre mondiale, dans le cadre d'un nouvel ordre international à établir après-guerre.
- Objectifs : « préserver les générations futures du fléau de la guerre » (Charte fondatrice de 1945).
- Moyens d'action : des organismes spécifiques, les Casques bleus, l'influence que peut exercer le Secrétaire général et les fonctionnaires de l'ONU dans le cadre de la diplomatie internationale.
- Succès : limités dans la guerre froide, plus nombreux ensuite.
- Échecs : incapacité à maintenir la paix dans certaines régions ou à empêcher certaines guerres de coalition.
- Limites : internes (lourdeur de l'administration) et externes (pression et domination de grandes puissances dans l'action internationale).

Exercice 2

	Étapes et principales actions de la carrière de Kofi Annan	Grandes évolutions dans les relations internationales
Avant sa nomination comme Secrétaire général	Différents postes au sein de l'ONU, jusqu'à celui de Vice-Secrétaire général en 1993	<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'en 1991 : guerre froide De 1991 à 1996 : temps de « l'hyperpuissance » américaine
Comme Secrétaire général de 1997 à 2003 (identifier une date charnière)	<ul style="list-style-type: none"> Multiplications des missions de paix réussies Soutien à la réforme du Conseil de sécurité et à l'action multilatérale Création d'une Cour pénale internationale (1998) → obtention du prix Nobel de la paix en 2001 	Multilatéralisme dégradé, de façon de plus en plus rapide à partir de 2002 (rappeler que la guerre d'Afghanistan en 2001 s'est faite avec l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU)
Comme Secrétaire général de 2003 à 2006	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à la reconstruction de l'Irak Poursuite des missions de paix engagées, nouvelles missions 	Unilatéralisme : les États-Unis s'affranchissent de plus en plus des actions de l'ONU

Exercice 3

1. Les principales puissances alliées sont : la France, le Royaume-Uni, l'Italie, le Japon et les États-Unis (considérées comme « puissance associée »).

2. Il s'agit de l'Alsace-Moselle (couramment désignée sous le terme « Alsace-Lorraine »).

3.

	Mesures destinées à réparer les dommages de la guerre	Mesures visant à réprimer l'État vaincu	Mesures visant à empêcher le retour d'un conflit généralisé
Articles concernés	Art. 51, 119, 232	Partie II Art. 42, 43, 51, 119, 160, 198, 231	Préambule Partie I (éventuellement art. 42, 43, 160 et 198)
Termes employés	« réparés tous les dommages », « territoires [...] réintégrés dans la souveraineté française », « l'Allemagne renonce en faveur... »	« l'Allemagne le reconnaît, l'Allemagne et ses alliés sont responsables » « il est interdit à l'Allemagne »	« une paix solide, juste et durable » « garantir la paix et la sécurité »

4. L'Allemagne est considérée comme l'unique responsable de la guerre. Elle doit par conséquent payer des réparations aux États qu'elle a combattus.

5. L'Allemagne perd ses différentes colonies (Rwanda, Burundi, Cameroun) et ses concessions et territoires à bail en Chine (Qingdao).

6. Les articles 160 et 198 ne seront pas respectés. Dès le début des années 1920, l'armée de la République de Weimar, la *Reichswehr*, met en place un programme d'entraînement et de réarmement afin de recréer une armée plus puissante dans un futur indéterminé. Toutefois, l'armée de l'air (*Luftwaffe*) n'est officiellement créée qu'en 1935.

